



Mairie de Saulzet-le-Froid

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

Séance du : 02/09/2022 à 19H00
Lieu : Ancienne Ecole – Saulzet le Froid

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Saulzet le Froid, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 Août 2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

- 1) Approbation conseil municipal du 09 juillet 2022
- 2) Désignation correspondant incendie et secours
- 3) Demande acquisition terrain communal
- 4) Devis réparation des cloches
- 5) Délibération mise à jour Schéma Directeur Assainissement
- 6) Délibération Redevance Occupation Domaine Public orange
- 7) Devis travaux sections
- 8) Programmation des coupes de bois des sections
- 9) Questions diverses

LES PARTICIPANTS	
Présents :	Patrick Pellissier, Gérard Beudonnat, Jérémy Guittard, Carine Fontaine, Céline Silberberg, Philippe Guittard, Colette Guilloud, Carine Gardet, Ophélie Roux
Absents représentés :	Martine Chaumet a donné pouvoir à Céline Silberberg
Absents non représentés :	Jérôme Pellissier
Participants à la réunion :	M Daniel Faurie

✓ **Secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Céline Silberberg est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. Approbation du compte rendu du 09 Juillet 2022 :

Pour	10
Contre	0
Abstention	0

2. Désignation correspondant incendie et secours

Suite au courrier du 05 août 2022 de la Direction de la Citoyenneté et de la Légalité, il est demandé à chaque commune de désigner un correspondant incendie et secours parmi les membres du conseil municipal.

Selon l'art. 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 le correspondant devra :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Jérémy Guittard est proposé par M le Maire et accepte cette mission.

Pour	10
Contre	0
Abstention	0

M Philippe Guittard arrive en cours de séance, son vote sera précompté à partir de maintenant.

3. Demande acquisition terrain communal

M Ambre Jean-Marc a déposé le 17 juillet 2022 une demande d'acquisition de terrain communal en bordure de la parcelle OB239 sur le village de la Martre, la surface serait de 70 m².

M le Maire précise que vu la situation de la parcelle en bord de route, cela peut entraîner des difficultés en hiver lors du déneigement, car les limites proposées se trouvent trop près de la chaussée, le conseil

municipal propose de limiter la surface à une bande de 2 m le long du pignon de la propriété de M Ambre. Celui-ci devra refaire une demande avec ces nouvelles côtes s'il l'accepte.

4. Devis réparation des cloches

Suite à la décision de réparer l'angélus de l'église de Saulzet le Froid (Eglise de l'assomption), la société Bodet Campanaire propose un devis de 2772 € TTC, qui comprend le remplacement du moteur et de la chaîne de traction de la cloche n°2 de la volée d'angélus.

Jérémy explique que le moteur est effectivement hors service, la chaîne de traction est cassée, mais qu'il y a également un problème de commande du contacteur.

M le Maire soumet au vote l'acceptation du devis

Pour	0
Contre	10
Abstention	0

Le devis n'est pas accepté, d'autres prestataires seront contactés pour d'autres devis.

5. Délibération de principe de mise à jour Schéma Directeur Assainissement

Les adjoints ont rencontré Mrs Claverie et Anglade, concernant la mise à jour du schéma directeur d'assainissement. L'ADIT accompagnera la commune dans l'élaboration du dossier, une première présentation du cahier des charges aura lieu fin septembre. Cette étude est subventionnée à hauteur de 80%.

Le nouveau schéma directeur d'assainissement permettra de définir les nouvelles priorités en matière d'assainissement collectif.

Notamment, de reprendre ce qui a été fait sur le bourg de Saulzet le Froid/ Souverand et définir ensuite ce qui doit être engagé en priorité sur les autres hameaux de la commune (Espinasse et Zanières). Pour rappel le dernier schéma directeur d'assainissement date de 2006.

Ophélie Roux rappelle qu'en 2026 la compétence de l'assainissement et de l'eau sera prise par les communautés de commune, et que le schéma directeur engagé sera obligatoirement repris par la communauté de commune à ce moment.

La délibération de ce jour est une délibération de principe qui permet au conseil municipal d'engager une mise à jour du Schéma Directeur Assainissement. Cette délibération est soumise au vote :

Pour	10
Contre	0
Abstention	0

6. Délibération Redevance Occupation Domaine Public Orange

Suite à prise de renseignement, la commune est en droit de demander à la Société Orange une redevance d'occupation des sols (réseaux enfouis, emplacement transformateurs, réseaux sec) avec les arriérés depuis 2018.

Selon les tarifs suivants :

Km aériens : 40 €

Km souterrains : 30 €

M² emprise au sol : 20 €

Le total estimé pour la commune avec les arriérés (2018-2022) serait de 2228,93 €.

La délibération permettant de réclamer cette redevance est soumise au vote :

Pour	10
Contre	0
Abstention	0

7. Devis travaux sections

Suite à une relance de M Devroye, le conseil municipal doit prendre une décision sur les différents devis de travaux proposés en février 2022 par l'ONF.

Sur la section d'Espinasse, la création de parcellaire (marquage des arbres) serait estimée à 827.52 € TTC. Le devis est accepté.

Sur la section de Pessade-la Martre, la création de parcellaire (marquage des arbres) et entretien des accotements seraient estimée à 5214.19 € TTT. Ce devis est à revoir car les accotements ont été entretenus par l'employé municipal. De plus, le parcellaire officiellement soumis au régime forestier manque encore de précisions. Ce devis est reporté.

Sur la section de Zanières, le broyage de la végétation et la création de route empierrée sont estimés à 9320.47 € TTC. Le broyage de la végétation sera demandé à l'employé communal et la création de route empierrée passera en desserte forestière. Afin d'obtenir des subventions, le dossier de la réalisation de ce projet sera pris en charge par la communauté de communes Dôme Sancy Artense. Ce devis est rejeté.

8. Programmation des coupes de bois des sections

M Devroye a fourni à la Mairie la programmation des coupes de bois pour l'année prochaine : soit 270 m³ pour la section de Pessade-La Martre et 16 m³ pour la section de Zanières.

Le conseil municipal accepte la proposition

Pour	10
Contre	0
Abstention	0

9. Questions diverses

- Renouvellement équipement électroménager des gîtes, Ophélie se propose pour aller chercher les éléments (Four et machine à laver).

- Des habitants du Bourg et de Souverand demandent l'utilisation à titre gratuit de la salle des fêtes pour le 18 septembre 2022 afin d'organiser une fête de voisinage. Au titre de la gratuité, une assurance de la salle est demandée, une caution sera demandée pour le ménage et le ménage devra être effectué par le locataire.

- Un véhicule utilitaire (Renault Kangoo, 105 CV, 200000 km, révision faite, pneus neufs, attelage, embrayage refait) a été acheté pour les déplacements de l'employé communal dans le cadre dans sa fonction.

- Suite au départ à la retraite de Claude Massoubre, secrétaire de Mairie, au 19 août 2022, un pot de départ aura lieu le 16 septembre 2022 à 18h.

- Les horaires d'ouverture de la Mairie ont changé :

Mardi, Mercredi et Jeudi de 14h à 16h30

Un aménagement des horaires avec une permanence plus tardive une fois par semaine va être étudié.

- La fosse septique collective d'Espinasse et le déversoir d'orage du bourg seront nettoyés le 07 septembre 2022.

- Une proposition d'aménagement des horaires de l'employé communal est soumise : actuellement il travaille sur des demi-journées pour un total de 24h par semaine, il est proposé trois jours complets afin d'éviter des pertes de temps en manutention. De plus, la proposition d'embaucher une autre personne pour compléter est de nouveau avancée.

- La régulation de vitesse sur la traversée de Zanières par rétrécissement de chaussée est proposée, un contact sera pris avec les personnes compétentes.

- Au sujet du développement de la fibre dans le bourg de Saulzet le Froid, suite à la demande de l'entreprise chargée des travaux, une permission de voirie a été donnée.

- La fibre est accessible à Saulzet le bourg, Souverand et Zanières, Espinasse le sera entre juillet 2023 et avril 2024, La Martre et Pessade ne le seront pas car ne font pas partie du plan Régie Auvergne Numérique.

- Concernant les poubelles de tri : deux nouvelles poubelles de tri ont été mises en service à Saulzet le Froid, des affiches seront à coller sur les poubelles de chaque village rappelant pour la énième fois les consignes de tri.

- Une demande de location de la salle de classe de l'ancienne école dans le cadre d'une activité artisanale a été déposée. La mairie étudiera cette demande en concertation avec le percepteur.

- Dans le village de La Martre, une maison en ruine menace partiellement de s'effondrer en tout ou partie sur la voie publique ou sur le voisinage, le conseil propose qu'un arrêté de péril soit pris rapidement.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue au 30 septembre 2022 à 19h

Le président de séance

Patrick PELLISSIER

La secrétaire

Céline SILBERBERG